

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

QUORUM:	Professeur Yadh BEN ACHOUR	Vice- Président
	Juge Salihu Modibbo Alfa BELGORE	Membre
	Juge Anne L. MACTAVISH	Membre
	Juge Benjamin J. ODOKI	Membre

REQUETE N° 2007/06

Mme Clotilde BAI, Requérante
Banque africaine de développement, Défendeur

Ordonnance n°67 du Tribunal rendue le 13 novembre 2009

Le Tribunal Administratif,

Considérant que Mme Clotilde BAI a saisi le Tribunal Administratif de la Banque Africaine de Développement d'une requête déposée le 18 septembre 2007. Après un jugement avant dire droit du 08 août 2008, l'affaire a été enrôlée à la 17^{ème} session judiciaire prévue du 03 au 13 novembre 2009, pour examen sur le fond.

Considérant qu'au cours de l'audience du 04 novembre 2009, le Conseil de la Requérante a présenté, avec l'accord du Tribunal, une lettre rédigée par la Requérante expliquant les motifs de son absence aux audiences,

Considérant que le Conseil de la Requérante a demandé le report de l'examen de l'affaire à la prochaine session du Tribunal afin que sa cliente puisse être présente aux débats,

Considérant que la Requérante n'a pas pu être présente à l'audience pour des raisons professionnelles,

Ordonne :

- 1) Le Tribunal reste saisi de l'affaire et l'instruction sera poursuivie.
- 2) L'examen de la présente affaire sur le fond est reporté à la prochaine session du Tribunal administratif, prévue du 21 au 29 juin 2010.

Professeur Yadh BEN ACHOUR

Vice- Président

Mme Albertine LIPOU MASSALA

Secrétaire Exécutif

LE CONSEIL DE LA REQUERANTE

Me Lynda Dadié-Sangaret

LE CONSEILLER DU DÉFENDEUR

M. Dotse TSIKATA